

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCEX

**CIRCULAIRE
30 juin, 2010**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Uranium One Inc. (UUU)
Dividende spécial en espèces**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Uranium One Inc. (« Uranium One » ou la « Compagnie ») a annoncé le 8 juin 2010 son intention de verser un dividende spécial en espèces à ses actionnaires minoritaires suite à l'entrée en vigueur d'une entente d'achat et de souscription (la « Transaction ») avec JSC Atomredmetzoloto (« ARMZ »). Selon les modalités de la Transaction proposée, ARMZ cédera ses 50% d'intérêts dans la coentreprise Akbastau Uranium Mine, ses 49,67% d'intérêt dans la coentreprise Zarechnoye Uranium Mine et 610 millions \$US en espèces en échange de 356 millions nouvelles actions ordinaires de Uranium One. À la date d'entrée en vigueur de la Transaction, ARMZ détiendra au moins 51% des actions ordinaires de la Compagnie et Uranium One versera un dividende spécial d'au moins 1,06 \$US par action à ses actionnaires minoritaires.

La Transaction est sujette à l'approbation des actionnaires d'Uranium One dont le vote est prévu être tenu au cours d'une assemblée des actionnaires qui aura lieu au mois d'août 2010, et à certaines autres conditions qui incluent l'approbation du Conseil d'Administration de ARMZ. La Transaction est prévue être finalisée avant la fin de l'année 2010.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 087-2010